

Paris, le 21 juillet 2017

Madame Laurence FOURNIER
Directrice des Ressources Humaines
Newrest Wagons-Lits France
17 Rue André Gide
75015 Paris

Madame,

Lors de la lecture du procès verbal de la réunion du comité de travail été 2017 Intercités Austerlitz, à la question de notre membre Force Ouvrière Vincent LEGUILLIER sur le paragraphe 4 Réserves:

M.ROSE chef de bord ne fait pas de réserve, il n'y donc pas d'équité entre les agents.

La réponse pour la direction de Monsieur LEMOUIIS: Il assure des suivis trains, formations, évaluations, etc.

D. PIRES (CGT) : M. ABSI LHALOU est dans le même cas 50% activité, et 50% sol mais en bureaux, ce n'est pas le cas de M. ROSE.

Je vous rappelle que l'accord NRF prévoit que tous les personnels sont assujettis à la réserve, de plus dans l'avenant chef de bord du 27 mars 2002 il est précisé que le chef de bord est soumis à la réserve comme les autres commerciaux. Cependant, il n'assurera pas de réserve au sol lorsqu'il aura un stagiaire et seulement dans ce cas la.

Je vous demande de faire respecter les accords de l'entreprise sur la réserve sur le site d'Intercités Jours.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame Laurence Fournier, l'expression de mes sentiments distingués.

Le délégué Syndical
Mamadou CISSE

Le délégué syndical central
Jean-Marc STAUB

Copies:

Benoit VIGNON, Directeur des Services à Bord Newrest Wagons-Lits France
Antar LEMOUIIS, Directeur d'Exploitation Intercités Jour / Nuit
Omar MADACI, Responsable Planification Long Terme